

MILIEUX

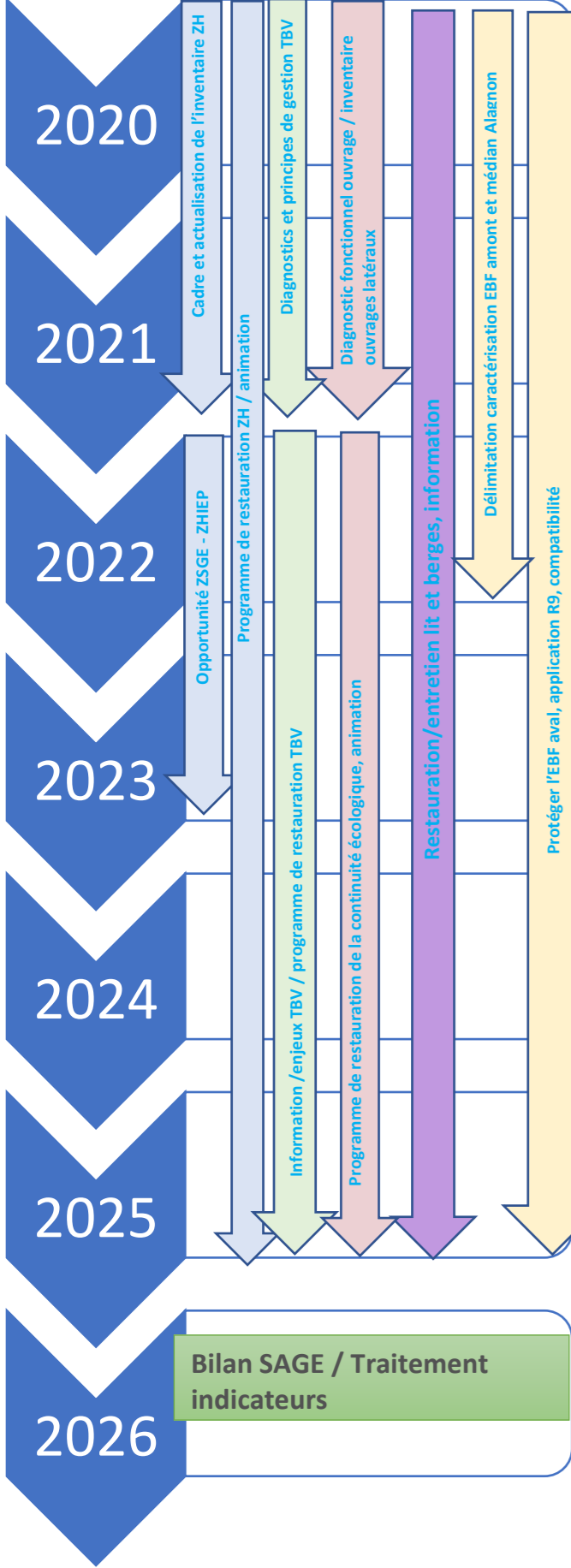
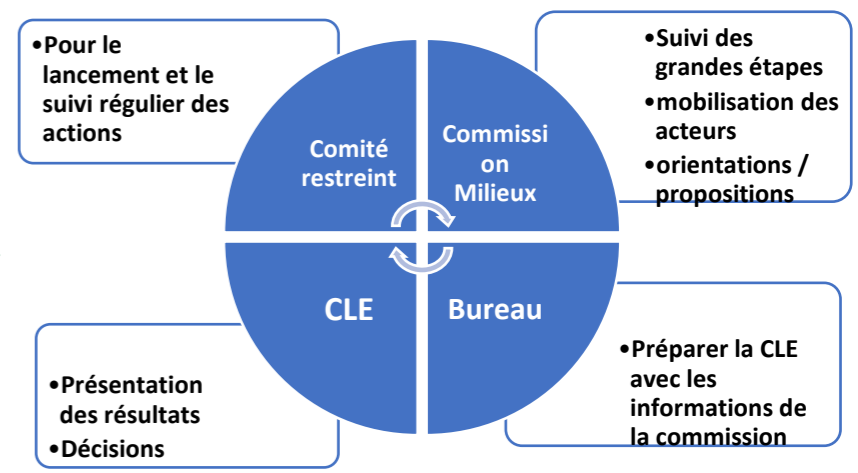
Eaux superficielles

Objectifs : Restaurer et préserver les zones humides et les cours d'eau de tête de bassin versant, atteindre le bon état hydro-morphologique sur les cours d'eau principaux

MO : Maître d'ouvrage / P : partenaires / PF : partenaires financiers / IP : indicateur de pression / IE : indicateur d'état / IR : indicateur de réponse
 Rouge : MO/animation principale SAGE ; Marron autre MO ; Vert : MO/animation CT ; Noir : MO non déterminée

- IP6 • Obstacle à la continuité écologique (analyse par cours d'eau)
- IR1 • Taux de réalisation (actions)
- IR5 • Compatibilité des documents d'urbanisme
- IR9 • Gestion des zones humides
- IR10 • Compatibilité des aménagements fonciers

- IE8 • Etat de la ripisylve
- IE9 • Etat des zones humide
- IE10 • Etat hydromorphologique des cours d'eau
- IE11 • Qualité des peuplements piscicoles
- IE12 • Espèces patrimoniales
- IE13 • Obstacle à la continuité écologique (analyse par cours d'eau)
- IE14 • Dynamique fluviale de l'Alagnon aval



- ➔ Définir un cadre, compléter et diffuser l'inventaire des zones humides du BV
- ➔ Développer/renforcer l'information sur les enjeux patrimoniaux et fonctionnels associés aux zones humides
- ➔ Pérenniser une cellule assistance technique "zones humides"
- ➔ Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme
- ➔ Intégrer les inventaires existants et si nécessaire les compléter dans les procédures d'aménagement foncier, éviter toute dégradation supplémentaire
- ➔ Mettre en place/pérenniser des pratiques agricoles compatibles avec la préservation des zones humides.
- ➔ Accompagner les propriétaires, usagers, collectivités, intercommunalités, pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de gestion et/ou de restauration sur des zones humides prioritaires
- ➔ Engager une réflexion sur l'opportunité de proposer une délimitation des ZHIEP et des ZSGE sur le territoire du SAGE Alagnon

- MO : Structure porteuse du SAGE, structure porteuse du CT, CATZH, CEN, CA, Collectivités compétentes en urbanisme, Pétitionnaires IOTAs/ICPE, Services de l'Etat, Exploitants agricoles
- P : CEN, CAS, PNRVA, Départements, AAPPMA, Fédérations de pêche
- PF : AELB, Départements, Etat, Europe (FEDER)

- ➔ Réaliser un diagnostic fonctionnel complémentaire des têtes de bassins versants et des cours d'eau concernés
- ➔ Définir, en concertation avec les acteurs du territoire les objectifs et principes de gestion adaptés
- ➔ Développer/renforcer l'information sur les enjeux et pratiques compatibles avec la préservation des cours d'eau en tête de bassin versant
- ➔ De poursuivre / étendre le programme de gestion des ripisylves et de mise en défens des cours d'eau et d'installation d'abreuvoirs aux cours de TBV
- ➔ Envisager si besoin, des actions de restauration "éco-morphologique" des cours d'eau les plus altérés
- ➔ Etablir un inventaire, un diagnostic et un programme de restauration de la continuité écologique des ouvrages transversaux des cours d'eau de tête de bassin versant

- MO : Structure porteuse du SAGE, structure porteuse du CT, Collectivités compétentes en urbanisme, Départements, propriétaires riverains
- P : CEN Auvergne, CAS, PNRVA, FDPPMA, Universitaires
- PF : AELB, Départements, Europe (FEDER)

- ➔ Réaliser une expertise fine des ouvrages (fonctionnalité, les incidences réelles, améliorations/modifications à apporter)
- ➔ Poursuivre le programme de restauration de la continuité écologique
- ➔ Renforcer l'animation territoriale et l'assistance technique auprès des propriétaires
- ➔ D'inventorier les ouvrages latéraux pouvant impacter la continuité latérale

- MO : Structure porteuse du CT, propriétaires d'ouvrages, Services de l'Etat
- P : FDPPMA, AFB, DDT
- PF : AELB, Europe, Départements, FDPPMA

- ➔ Poursuivre le programme de restauration et d'entretien du lit et des berges des cours d'eau
- ➔ Poursuivre voire renforcer l'information des propriétaires riverains
- ➔ Suivre l'application de la protection des ripisylves via documents d'urbanisme et dans le cadre d'aménagements fonciers

- MO : Structure porteuse du CT, propriétaires riverains, Collectivités compétentes, Départements, services de l'Etat
- P : FDPPMA, AFB, structure porteuse du SAGE, AAPPMA
- PF : AELB, Départements ? Région ?

- ➔ Protéger l'espace de bon fonctionnement de l'Alagnon tel qu'il a été délimité sur le tronçon aval.
- ➔ Suivre l'application de la R9 et la mise en compatibilité/préservation de l'EBF
- ➔ Délimiter, caractériser et valider l'espace de bon fonctionnement de l'Alagnon sur les tronçons amonts et médian
- ➔ D'inventorier les ouvrages latéraux pouvant impacter la continuité latérale

- MO : Collectivités compétentes en urbanisme, services de l'Etat

Etapes prévisionnelles de mise en œuvre :

- ZH :**
- Cadre à élaborer : cctp
 - Faire le bilan des ZH inventoriées
 - Identifier les compléments nécessaires, lancer étude complémentaire
 - Etudier possibilités d'actions ZH complémentaires (restauration, pratiques, etc.)
 - Etudier la plus-value de la mise en place de ZHIEP et ZSGE sur la base des données des études ZH (coter)
- TBV :**
- Etudier la possibilité de réaliser un diagnostic complémentaire ciblé
 - Déterminer les principes de gestion adaptés suite au diagnostic complémentaire / information / communication sur ces principes : coter, outils de communication
 - Diagnostic complémentaire des ouvrages sur les TBV : cibler quelques masses d'eau ?
 - Décliner cet inventaire en actions de restauration de la continuité (CT)
- Ouvrages :**
- Solliciter les partenaires pour permettre la réalisation de l'étude de la fonctionnalité des ouvrages
 - Rassembler les données disponibles puis lancer un inventaire des ouvrages latéraux
- Lit et berges :**
- Elaborer un guide des bonnes pratiques
 - Suivi des actions CT
 - Suivi des mises en compatibilité
- EBF :**
- Lancer l'étude de l'EBF amont et médian
 - Valoriser cette étude lors de la révision du SAGE
- Observatoire de l'eau :**
- Intégrer les données ZH, ouvrages, travaux lit, berges, EBF
 - Traiter les données et les intégrer à la BD et au tableau de bord interactif
 - Transmettre les données selon les demandes
- Communiquer : obligations réglementaires, préconisations SAGE, sur les ZH, les TBV, ouvrages, entretien berges :**
- Réunion d'information,
 - Guides propriétaire riverain
 - Lettre SAGE, plaquette
 - Newsletter, site internet, etc.
- Bilan SAGE :**
- Renseigner et étudier l'évolution des indicateurs sur la période de mise en œuvre
 - Rendu graphique et cartographique, mise à jour tableau de bord interactif
 - Mettre en évidence les limites et possibilités d'amélioration et actions à conduire pour la suite de la mise en œuvre ou la révision du SAGE
 - Communiquer sur le bilan